

REGLEMENT

du Marathon du Haut Rhône et Course 13 km

En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs du marathon du Haut Rhône ne saurait être engagée.

Seules les catégories juniors, seniors, vétérans sont autorisées à concourir sur les 33 km (personnes nées avant le 31/12/1991).

Les 13 km sont ouverts aux cadets né(e)s en 1993 minimum.

Port du gilet d'aide à la flottabilité, des chaussons et du casque obligatoire.

Le règlement de la F.F.C.K. est mis en application.

Course non autorisée aux embarcations de plus de 6 personnes.

Bulletin d'engagement à retourner par courrier postal accompagné du règlement de l'inscription.

Lors de la remise des dossards, une caution sera demandée pour tout cas de perte, détérioration ...

Obligation d'être licencié F.F.C.K. ou de prendre une assurance pour la pratique du canoë kayak à la journée. Présentation d'un certificat médical de moins de 1 an ou licence signée.

La non présentation de ces documents sera une cause de refus de confirmation. Aucun remboursement ne sera effectué pour ce motif.

Avec l'acceptation de ce règlement, le participant donne son accord pour que les organisateurs utilisent son image (photos et vidéo) pour la promotion du marathon du Haut Rhône et pour qu'ils diffusent cette image sous toutes formes.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course (crue ...).

Deux postes de secouristes seront présents sur le parcours.
Un kayak serre fil sera présent pour chaque course (bateau balai).

Tout concurrent n'ayant pas passé le contrôle de Chanaz avant 14h sera déclaré hors course et devra impérativement s'arrêter.

Tout concurrent qui abandonne doit en aviser l'organisation.

Le Marathon du Haut Rhône se déroule sur un site fragile :

Pas de déchets, Ni cueillette, Ni prélèvement.

Tout comportement allant à l'encontre de cet esprit impliquera l'élimination de son auteur sans possibilité d'appel.

Marathon du Haut Rhône 1^{er} Juin 2008